

FILIÈRE ARBITRE FÉDÉRAL



Conditions

18 ans au jour de l'examen écrit, et moins de 65 ans.

Justifier d'une ancienneté de 24 mois de licence et d'une pratique en compétition, en lien avec l'option choisie.

Ne pas avoir subi de sanction fédérale au cours des 5 dernières années.

ANNONCE OFFICIELLE

Faire acte de candidature par écrit, par l'intermédiaire de son président de club auprès du PCRA (ou du PCDA ou du responsable régional des formations d'arbitres).

FORMATION

- Périodes théoriques.
- Des arbitrages.

(une compétition entière par discipline parcours et sur les salles/fita, une compétition entière en salle, et une compétition entière en extérieur).

N'OUBLIONS PAS LE TIR PAR ÉQUIPES

Dans chaque option, il y aura des questions sur les concours par équipes.

La participation à un concours par équipes est donc vivement conseillée.

Cet ensemble de compétitions permettra de valider le module Jugement des Cordons.

FORMATION THÉORIQUE

- En ligne, le matin de l'examen.
- Par tests, ou examens blancs.
- Sur le département par demi-journées, conseillées pour l'examen.

ACCÈS A L'EXAMEN

- VALIDATION DES MODULES :

I+II+III+IV+V+ option choisie

(acquisitions en contrôle continu pendant les arbitrages et validation par le tuteur du concours).

Les dates?

Deux sessions par an, selon les décisions de la FFTA, en avril et en novembre.

L'EXAMEN

TRONC COMMUN(seul)

Ou +

Option(s) choisie(s)

L'épreuve Tronc Commun

50 questions:

Une partie en QCM, et une partie sur des questions basiques sur les différentes disciplines, avec réponses issues du Manuel.

INFORMATION

- Avec l'acquisition du Tronc Commun, le postulant conserve ce bénéfice pendant les 4 sessions qui suivent la date de réussite à ce Tronc Commun.
- S'il n'y a pas de succès à la suite de ces 4 sessions à l'examen de l'option, le postulant devra repasser le Tronc Commun.

Examen de l'option

2 séries de environ 5 questions.
+1 question à 5 pts à développer.

Il faut passer 70 pts pour être reçu.

Validation et la tenue d'arbitre

La réussite au Tronc Commun et à l'option, permet de valider la formation qui a été suivie et de commander la tenue d'arbitre fédéral.

Prestation de Serment

En tenue d'arbitre fédéral.

Au choix, du PCRA, selon les circonstances:

- A l'assemblée de Ligue.
- A l'assemblée de Ligue des Arbitres.
- A la remise des récompenses d'une grande compétition.

Délivrance de la carte d'arbitre

Le jour de la prestation de serment.

BÉNÉFICES

L'arbitre fédéral peut arbitrer toute compétition inscrite au calendrier fédéral dans son(ses) option(s).

Arbitrage sans l'option

L'Arbitre Fédéral peut participer à l'arbitrage de toutes les compétitions inscrites au calendrier officiel de la FFTA, **en dehors de son option**, jusqu'au championnat départemental, en exécutant uniquement les tâches suivantes :

- Chronométrage.
- Jugement des cordons.
- Directeur des tirs.

Mais aussi,

Il peut être président de la commission des arbitres d'une compétition, jusqu'au niveau régional, dans son/ses option(s).

Il deviendra « Arbitre fédéral » ...

...après une période probatoire au cours de laquelle il aura arbitré, par option obtenue, 1 compétition en tant qu'adjoint + 1 en tant que responsable sous le contrôle d'un arbitre titulaire de l'option, avec rapport de celui-ci.